

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

24, rue De Bienville

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 décembre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 24, rue De Bienville à Repentigny, portant le numéro de lot 1 751 482, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 novembre 2024.

L'objet de cette demande est de réduire la distance entre un porte-à-faux et la ligne avant de propriété à 5,69 m afin de permettre l'ajout d'un 2e étage avec l'insertion d'un porte-à-faux au bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement permet une distance de 6,9 m minimum sur l'immeuble situé au 24, rue De Bienville portant le numéro de lot 1 751 482.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20e jour du mois de novembre 2024.

L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat